

# Hand Tools: Power vs Manual – Safe Use, PPE and Maintenance Stats and Facts – French



## FAITS

- **Coupures et Perforations** : Les outils tranchants tels que les couteaux, ciseaux et tournevis peuvent causer des blessures graves, surtout lorsqu'ils sont émoussés, forcés ou glissent vers le corps.
- **Recul et Pincement** : Les scies motorisées, les meuleuses et les perceuses peuvent reculer violemment, causant des lacérations, des fractures ou des blessures au visage.
- **Débris projetés** : Les meuleuses, perceuses et outils à percussion projettent des fragments de métal, de bois et de maçonnerie; la protection oculaire et faciale est essentielle.
- **Choc électrique** : Les cordons endommagés, les broches de mise à la terre manquantes, les conditions humides ou l'absence de protection GFCI peuvent provoquer une électrocution.
- **Coincement/Enchevêtrement** : Les vêtements amples, les cheveux, les gants ou les bijoux peuvent être entraînés dans les équipements rotatifs, causant des écrasements ou des amputations.
- **Vibrations main-bras** : L'utilisation répétée de meuleuses, de marteaux-piqueurs et d'outils à percussion peut causer des lésions nerveuses, le syndrome du doigt blanc et une perte de préhension.
- **Entretien inadéquat/Modifications non sécuritaires** : Les protections retirées, les lames émoussées, les gâchettes scotchées et les cordons effilochés rendent les outils dangereux; inspecte avant utilisation.

## STATISTIQUES

- Les incidents liés aux outils à main et aux outils électriques causent environ **100 000 blessures annuelles** aux États-Unis, représentant 8 % des blessures au travail (OSHA).
- En 2023–2024, **plus de 5 000 blessures mortelles au travail** ont été enregistrées annuellement, avec la construction en tête; les incidents de heurt et de coincement liés aux outils ont contribué de façon significative.

- Incidents liés à la scie de table : 400 000 par an; 10 % impliquent des amputations.
- **Normes les plus citées par l'OSHA (AF2024)** : Protection des machines (29 CFR 1910.212) et Protection oculaire/faciale (29 CFR 1926.102).
- Les incidents de heurt par des outils et le manque d'EPP restent parmi **les quatre principales causes de décès dans la construction** (CPWR, 2023).
- Les données canadiennes mettent également en évidence **les blessures liées aux outils à main et aux outils électriques** comme une source principale de réclamations pour perte de temps en construction, fabrication et métiers (AWCBC, 2022–2023).